

## Académie de Toulouse

### Rapport du jury pour la certification complémentaire en langues vivantes (anglais, allemand, espagnol, italien, portugais) – session 2008

#### 1. Le cadre réglementaire

Les BO n° 7 du 12 février 2004 et n° 39 du 28 octobre 2004 précisent les conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du Ministère de l'Education Nationale d'une **certification complémentaire pour l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non-linguistique** (DNL) au sein des sections européennes des collèges et lycées.

L'**objectif** poursuivi est de **valider des compétences particulières** ne relevant pas du champ des concours de recrutement.

La certification est délivrée à la suite d'un **examen**, qui comporte une session annuelle à une date fixée par le recteur d'académie. Lors de sa demande d'inscription, le candidat remettra un **rapport d'au plus cinq pages**.

#### LE RAPPORT

Ce **rapport d'au plus cinq pages** dactylographiées **précise, d'une part, les titres et diplômes** obtenus en France ou à l'étranger en rapport avec la langue choisie, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, **et présente, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation** auxquels le candidat a pu participer, **les travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.**

#### L'EXAMEN

L'examen est constitué d'une **épreuve orale de trente minutes** maximum débutant par un **exposé** du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un **entretien** avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'**exposé** du candidat prendra appui sur la formation universitaire ou professionnelle reçue dans une université, un IUFM ou dans un autre lieu de formation. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel. Cet exposé est fait dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence,

L'**entretien** qui succède à l'exposé doit permettre au jury **d'apprécier les connaissances du candidat** concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation des sections européennes, et **d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre**, au sein d'un établissement du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur. Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription. Ce rapport n'est pas soumis à notation. **La première partie de l'entretien se déroule en langue étrangère**, le jury demandant des explications ou compléments d'informations en rapport avec l'exposé. **La seconde partie** de l'entretien portant sur l'aspect didactique de la discipline à enseigner en langue étrangère **se déroule en français.**

## 2. Les attentes du jury

Le BO n° 39 du 28 octobre 2004 précise que le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires) ;
- la maîtrise de la langue étrangère ; on prendra en compte les trois plans suivants :
  - o l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une connaissance parfaite ;
  - o la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;
  - o la maîtrise du langage de la classe ;
- la maîtrise de la biculturalité :
  - o savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ;
  - o connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays ;
- la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ;
- la capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et disciplinaire.

## 3. Bilan de la session 2008

Suite à la session 2008, nous souhaitons attirer l'attention des futurs candidats sur les points suivants :

### 1. le rapport

Le rapport remis par le candidat lors de son inscription est utilisé par le jury pendant l'entretien. Il revêt donc une grande importance et le candidat doit veiller à ce qu'il corresponde à ce qui est demandé : comme nous l'avons rappelé plus haut, ce rapport doit indiquer les titres et diplômes du candidat, mais aussi présenter « les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels le candidat a pu participer, **les travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative** ». C'est encore ce dernier point qui laisse souvent à désirer, certains candidats se contentant d'un bref curriculum vitae.

Le candidat doit donc mettre en valeur les éléments qu'il souhaite distinguer dans son itinéraire professionnel et qui donnent du sens au déroulement de la carrière accomplie par rapport à cette ouverture européenne et/ou internationale. Le candidat doit savoir sélectionner les informations qu'il présente.

Le « développement commenté de l'une des expériences qui paraît la plus significative » permet au candidat de montrer au jury qu'il est capable d'analyser ses pratiques et de prendre la distance réflexive nécessaire pour ce faire. C'est un exercice éminemment personnel et le jury a besoin d'un commentaire pertinent et réfléchi, non d'un panégyrique.

## 2. le niveau linguistique :

Le niveau linguistique attendu est le **niveau B2** du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, voire C1 en ce qui concerne le vocabulaire spécifique. Pour plus de détails, on peut télécharger ce référentiel sur le site du Conseil de l'Europe à l'adresse suivante :

<http://www.coe.int>

Force nous est de constater que si un certain nombre de candidats font preuve d'une aisance suffisante dans le maniement de la langue et ont une prononciation satisfaisante, certains font des erreurs grossières qui entravent lourdement la compréhension : par exemple des confusions regrettables entre les langues (anglais/allemand ou espagnol/portugais/italien). Nous incitons donc les candidats à prendre les moyens idoines pour arriver à un niveau satisfaisant en langue étrangère en participant, par exemple, aux stages d'été proposés par le Ministère de l'Education Nationale (et qui paraissent en général dans un BO du mois de novembre).

## 3. la connaissance des textes officiels et du fonctionnement d'une section européenne

Si certains candidats ont une bonne connaissance des textes qui régissent l'enseignement en section européenne, d'autres ont manifestement des lacunes et ne répondent que de façon évasive, semblant découvrir le fonctionnement des sections européennes.

Il convient de **connaître ces textes**, depuis les textes fondateurs (BO n° 33 du 3 septembre 1992) jusqu'aux récentes modalités de l'examen (BO n° 42 du 13 novembre 2003).

Tous ces textes sont **disponibles sur le site *Emilangues***, dédié à l'enseignement en section européenne et orientale, dans la rubrique *Références* présente sur la page d'accueil à l'adresse suivante : <http://www.emilangues.education.fr/>

On peut également consulter la rubrique *Ressources pédagogiques* du site *Emilangues*, laquelle présente, dans les différentes langues, des pistes d'exploitation pédagogique pour trois DNL : histoire et géographie, SVT et hôtellerie.

On trouve aussi des informations sur les différents sites suivants :

- allemand : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/allemand/>
- anglais : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/anglais/>
- espagnol : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/espagnol/>
- espagnol en LP : [http://automne-portail-lp.ac-toulouse.fr/html/567\\_500.php](http://automne-portail-lp.ac-toulouse.fr/html/567_500.php)
- italien : <http://www.portitalia.fr/>
- portugais : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/portugais/> ou encore sur le site [http://www.adepta.fr/liens\\_ens.htm](http://www.adepta.fr/liens_ens.htm) où des liens existent vers les pages pédagogiques de portugais des différentes académies.

Rappelons aussi, pour l'histoire et la géographie, le site mobidic : <http://www.mobidic.org>

Outre le fait de connaître les textes, le candidat doit **savoir comment fonctionne une section européenne**, donc avoir rencontré des professeurs exerçant dans ces sections, et si possible avoir visité des classes. Rappelons aussi ce qui semble une évidence : un professeur enseignant une discipline non-linguistique dans le cadre d'une section européenne doit **enseigner « tout ou partie du programme de la discipline concernée en langue étrangère »**, et non faire une quelconque animation de type club, ce qui implique la

connaissance des textes régissant l'enseignement de la discipline en question et leur mise en oeuvre, c'est du reste l'objet principal de la seconde partie de l'entretien menée en français.

Le candidat doit aussi connaître suffisamment les possibilités offertes pour mettre **en place des partenariats** avec des établissements du (des) pays concerné(s) : depuis l'e-Twinning (<http://www.etwinning.net/ww/fr/pub/etwinning/index2005.htm>) jusqu'aux projets Comenius, ([http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/comenius/activities/comenius3\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/comenius/activities/comenius3_fr.html)) en passant par l'OFAJ ([www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)) pour les germanistes. N'oublions pas non plus la mention Europass pour les lycées de l'enseignement professionnel (<http://www.europass-france.org/>) à destination des élèves qui effectuent un stage à l'étranger.

Enfin, le candidat doit s'être interrogé sur **le travail à mettre en place avec le professeur de langue vivante**, travail méthodologique, travail linguistique, activités croisées.

En conclusion, nous insisterons sur le fait que le candidat, qui souhaite obtenir cette certification en langue étrangère, doit comprendre qu'il ne s'agit pas seulement de valider des capacités linguistiques, mais aussi des connaissances pédagogiques et didactiques : sa connaissance de la langue étrangère sera mise au service d'un enseignement d'une discipline non-linguistique dans le cadre d'une section européenne, ce qui signifie une collaboration avec le professeur de langue vivante, et ce au sein d'un établissement, donc en lien avec les autres membres de l'équipe éducative dans le cadre du projet d'établissement.

#### **4. Résultats par langue**

**4.1 Allemand : 1 Inscrit/1 Présent/1 Admis**

**4.2 Anglais : 33 Inscrits/30 Présents/21 Admis**

**4.3 Espagnol : 26 Inscrits/24 Présents/22 Admis**

**4.4 Italien : 3 Inscrits/3 Présents/1 Admis**

Claude Bocognani, IA-IPR d'italien  
Yves Chevillard, IA-IPR d'allemand  
Monique Coste-Laffite, IA-IPR d'espagnol  
Marie-Christine Gommard, IEN-EG lettres-anglais  
Alain Jambin, IA-IPR d'anglais  
Michel Martinez, IEN-EG lettres-espagnol